



Termes de référence pour le recrutement
d'un(e) consultant(e) National (e)

Evaluation Finale

Projet « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystèmes dans les parcs culturels en Algérie »

INFORMATIONS DE BASE LIÉES AU CONTRAT

Lieu : Alger, Parcs culturels : Tassili N'Ajjer, l'Ahaggar et PC de Tindouf

Date limite de candidature : 19/09/2021

Catégorie : Biodiversité, environnement

Type de contrat : Contrat individuel

Niveau du poste : Consultant national

Langues requises : Français, Anglais et l'arabe serait un atout

Date de commencement : 15/10/2021

Durée du contrat initial : 34 jours ouvrables

Durée prévue de la mission : 14 semaines à compléter du 15/10/2021

1. INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de grande envergure intitulé « Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie » (*Numéro du Projet : 78496 ; Award ID : 61754 ; PIMS :4153 ; GEF : 3952*) et mis en œuvre par le Ministère de la Culture et des Arts (MCA) de la République Algérienne Démocratique et Populaire. Le projet a été signé le 24 octobre 2012 et se trouve actuellement dans sa septième année de mise en œuvre. Le processus d'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » (<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>) .

2. CONTEXTE ET SITUATION DU PROJET

Le ministère de la Culture et des Arts (MCA) de la République Algérienne Démocratique et Populaire a mis en place un réseau national important de parcs culturels, qui couvre présentement une superficie assez significative de 1,042,577 km² (près du 43% du territoire national). Lors d'une première phase d'intervention, le PNUD / FEM a ciblé les parcs culturels (PCs) du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar. En effet, cette région relativement homogène et très étendue, constitue un domaine prioritaire pour la biodiversité dans l'écosystème du Sahara central et l'un des principaux sites mondiaux pour la conservation de l'aire biotique du désert. Au cours de la deuxième phase, l'objectif du projet est d'assurer que le système national émergent de parcs culturels en Algérie soit géré pour assurer la conservation d'une biodiversité d'importance mondiale et l'utilisation durable des services écosystémiques. Le projet est axé sur le renforcement des capacités au niveau central, le ministère de la Culture et des Arts (MCA), et sur les deux sites de démonstration des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar, ainsi que sur les trois parcs culturels successivement créés (Atlas Saharien, Touat Gourara Tidikelt, Tindouf).

La durée de l'intervention actuelle est de sept ans avec un budget total de \$27 251 766 : \$ 5 387 142 du FEM, \$ 522 858 du PNUD et \$ 20 803 052 \$ du Gouvernement Algérien (en nature).

Les activités du projet ont démarré à la fin de l'année 2013, avec la nomination du Directeur National du Projet (DNP) et la tenue de l'atelier de lancement du projet du 5 au 7 Octobre 2013. Dans le cadre du cycle du projet, révisé à la suite des restrictions dues à la pandémie de la COVID-19, la durée de la phase de mise en œuvre a été étendue au mois d'avril 2022.

Le Projet est mis en œuvre en collaboration étroite avec un large éventail d'acteurs en lien direct avec les objectifs du projet (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de l'Environnement, Ministère des Ressources en Eau, de l'Agriculture etc.), ainsi qu'avec les représentants de l'administration au niveau

des wilayas, le PNUD/GEF, l'UNESCO, les universités, les instituts de recherche, la société civile, les entreprises privées, et autres médias, et les usagers de ressources dans les PCs.

Le projet est exécuté par le MCA, conformément aux directives du PNUD pour les projets exécutés au niveau national (NEX) et conformément aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP) et aux principes de gestion axée sur les résultats. Les organes de gestion du projet comportent une tripartite (MAE-MCA-PNUD), un comité de pilotage intersectoriel, une Unité de gestion centrale (UGC) située à Alger, et deux Unités locales de gestion de projet (UGLs), situées dans les PCs du Tassili N'Ajjer à Djanet et de l'Ahaggar à Tamanrasset, ainsi que trois autres UGLs auprès des PCs de Touat Gourara-Tidikelt, de Tindouf et de l'Atlas Saharien.

Les parcs culturels algériens sont aujourd'hui dotés d'un statut juridique et d'une structure de gestion et d'administration officielles, ce qui assure leur protection et leur permet de former un réseau de conservation homogène. Toutefois, un certain nombre de contraintes systémiques, opérationnelles et d'ordre institutionnelles limitent l'efficacité de la gestion du réseau de PCs. Le projet vise à atteindre les sept(7) résultats suivants: (i) l'expansion du système national de parcs culturels gère les écosystèmes et les biens de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace; (ii) le soutien du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes contribuant à leur conservation et gestion; (iii) l'efficacité de la gestion des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar est renforcée; (iv) les menaces et la dégradation des sites prioritaires de conservation de la biodiversité et des sites Ramsar des parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar sont réduites; (v) la conservation des espèces phares dans la région de Tassili N'Ajjer - Ahaggar est renforcée. (vi) le renforcement du sentiment d'appropriation par les populations locales grâce à la mise en œuvre d'accords de gestion concertée réduit la pression sur les fonctions de l'écosystème dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar ; (vii) d'autres modes de subsistance contribuent à réduire les pressions sur les services écosystémiques productifs et à améliorer le statut socio-économique des sites prioritaires des deux parcs culturels.

Le projet, initialement élaboré pour renforcer la gestion de sites spécifiques dans le cadre du FEM 2/ FEM3, a élargi par la suite son domaine d'application, pour englober le soutien au développement du système national de parcs culturels, répondant à l'Objectif stratégique des aires protégées (SO1) du FEM, notamment , le deuxième sous-objectif « Élargissement de la couverture des aires protégées, en mettant l'accent sur les écosystèmes sous-représentés ». Le projet s'inscrit plus particulièrement dans le cadre du troisième Programme stratégique « renforcement des réseaux des aires protégées terrestres ». L'intervention « axée sur les sites » prévue dans le projet se justifie par sa haute valeur démonstrative.

La composante 2 du projet correspond au domaine prioritaire relatif à la dégradation des terres, en particulier, à l'objectif stratégique du FEM (SO1) visant à « Créer un environnement favorable à la gestion durable des terres placé au cœur des stratégies et politiques de développement à l'échelle locale, nationale et régionale ». En outre, cette composante cible les « zones agroécologiques arides et semi-arides », désignées comme domaines prioritaires pour les investissements du FEM 4 réalisés dans le cadre de la lutte contre la dégradation des terres, conformément au programme stratégique de développement local du FEM (LD SP1) « Appui à la gestion durable de l'agriculture et des pâturages».

L'émergence de la COVID 19 a causé la suspension nette pendant l'année 2020 des activités programmées au sein du système des parcs culturels, tant au niveau de l'unité de gestion centrale (UGC) du projet à Alger, qu'au niveau des cinq (5) unités de gestion locales (UGLs), situées au sud du pays, à plus de 2000 km de la capitale. Dès l'apparition des premiers cas observés en Algérie pendant le mois de mars 2020, le gouvernement a pris des mesures fermes pour préserver la santé et la vie des citoyens algériens, notamment : (i) fermeture des frontières (de mars 2020 à Mai 2021) ; (ii) suspension de tous types de transports à l'intérieur du pays pour la période allant de mars à début décembre 2020 ; (iii) confinement partiel de la population des villes touchées par la pandémie, dans plusieurs wilayas ainsi que dans la capitale Alger (abritant le siège de la direction nationale du projet) ; (iv) fermeture des lieux publics et reports des activités et rencontres culturelles et scientifiques dans des lieux publics.

A partir du début de l'année 2021, les restrictions liées à l'émergence COVID-19 ont été progressivement levées et les transports à l'intérieur du pays ont repris. A ce jour, les activités programmées au sein du système des parcs culturels sont en train de se normaliser. Il est anticipé que les travaux de l'équipe chargée de l'évaluation finale pourront se dérouler régulièrement, tant au niveau de l'unité centrale de gestion du projet à Alger, que sur le terrain auprès des parcs culturels.

3. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION FINALE

Le rapport d'EF doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéficiaires de ce projet et de contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD. Le rapport d'EF encourage la responsabilité et la transparence, et évalue l'étendue des réalisations du projet.

Conformément aux procédures des projets PNUD/FEM, l'évaluation finale indépendante doit être réalisée dans un délai de trois mois avant la réunion finale du Comité de pilotage. L'objectif est d'évaluer l'impact et la pérennité des résultats, notamment l'apport du projet au renforcement des capacités et à la réalisation des avantages/objectifs environnementaux d'intérêt mondial.

L'évaluation finale devra également émettre des recommandations relatives aux activités de suivi, à l'intention du ministère de la Culture et des Arts et de l'ensemble des partenaires du projet.

4. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

Le rapport d'EF doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L'équipe de l'EF doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan de lancement du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, les rapports de projet, dont les RMP annuels, les révisions du budget du projet, les rapports d'audits, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe d'évaluation juge utile pour étayer cette évaluation. L'équipe de l'EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du

FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du document de projet et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

L'équipe de l'EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une implication active de l'équipe du projet, des homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM), des partenaires de mise en œuvre, du bureau de pays du PNUD, du conseiller technique régional, des bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l'EF. Cette mobilisation doit consister en des entretiens avec les parties prenantes qui assument des responsabilités liées au projet, à savoir entre autres : les responsables du Ministère de la culture et des arts (Ministre et SG, DCE, DCRPC, DEPDI, DAM, DPLBC) ; les responsables du projet auprès du PNUD et du Ministère des Affaires Etrangères ; le personnel de la Direction Nationale du Projet (DNP) ; des membres du comité de pilotage du projet ; une sélection d'experts et consultants clés pour les principaux aspects techniques traités par le projet. En outre, l'équipe de l'EF est censée effectuer des missions sur le terrain auprès du PC du Tassili N'Ajjer, du PC l'Ahaggar et du PC de Tindouf. Sur les sites d'intervention des entretiens se tiendront avec : les autorités locales au niveau des wilayas et des communes (Wali, APW et APC) ; les responsables et le personnel des Offices des PCs ; les bénéficiaires auprès de la population locale ; les représentants de la société civile et les associations ; le secteur privé concerné par les activités du projet, tels que les opérateurs touristiques et autres partenaires du projet.

La conception et la méthodologie spécifique de l'EF devraient ressortir des consultations entre l'équipe de l'EF et les parties susmentionnées quant à ce qui est approprié et réalisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. L'équipe de l'EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales et les ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial d'EF et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, le MCA, MAE, les parties prenantes et l'équipe de l'EF.

Le rapport final doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée pour l'EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

5. PORTÉE DÉTAILLÉE DE L'EF

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l'Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM (<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>).

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (*).

Constatations

i. Conception/élaboration du projet

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

ii. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)
- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (*) et agence d'exécution MCA (*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (*)
- Gestion des risques, y compris les normes environnementales et sociales

iii. Résultats du projet

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (*), Efficacité (*), Efficience (*) et réalisation globale du projet (*)

- Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*) et probabilité globale de durabilité (*)
- Appropriation par le pays
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de réplication
- Progrès vers l'impact

Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'équipe de l'EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d'EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'équipe de l'EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.
- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté ci-dessous :

Tableau 2 des TdR : Tableau de notations d'évaluation

Suivi et évaluation (S&E)	Note ¹
Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Note
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	
Évaluation des résultats	Note
Pertinence	
Efficacité	
Efficiences	
Note de la réalisation globale du projet	
Durabilité	Note
Ressources financières	
Socioéconomique	
Cadre institutionnel et de gouvernance	
Environnementale	
Probabilité globale de durabilité	

6. CALENDRIER

La durée totale de l'EF sera d'environ *34 jours ouvrables en moyenne* sur une période de *(14 semaines)* à compter du 15/10/2021 Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

Calendrier	Activité
19/09/2021	Clôture des candidatures
21/09/2021	Sélection de l'équipe de l'EF
Avant le 15/10/2021	Communication des documents de projet
Avant le 05/11/2021	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF (4 jours)
Avant le 12/11/2021	Finalisation et validation du rapport initial d'EF – au plus tard au début de la mission d'EF (1 jour)
A partir du 20/11/2021	Mission d'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc. (17 jours)
Avant le 17/12/2021	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
Avant le 07/01/2022	Préparation du projet de rapport d'EF (10 jours)
Avant le 14/01/2022	Revue du projet de rapport d'EF par les parties prenantes du projet

¹ Les réalisations, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

Avant le 21/01/2022	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF et finalisation du rapport d'EF et de la piste d'audit (2 jours)
Avant le 28/01/2022	Préparation et validation de la réponse de la direction (management response), publication des documents EF sur ERC
Avant le 28/01/2022	Atelier de clôture avec les parties prenantes (facultatif)
Avant le 31/01/2022	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF

Les options pour les visites de sites doivent figurer dans le rapport initial d'EF.

7. ÉLÉMENTS LIVRABLES DANS LE CADRE DE L'EF

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'équipe de l'EF précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	Au plus tard deux semaines avant la mission d'EF : (20/11/2021)	L'équipe de l'EF soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation des premières conclusions	Premières constatations	Fin de la mission d'EF : (16/12/2021)	L'équipe de l'EF présente ses constatations à l'unité mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF	Projet de rapport complet (<i>rédigé à l'aide des directives sur le contenu figurant à l'Annexe C des TdR</i>) avec les annexes	Dans les trois semaines suivant la fin de la mission d'EF : (<i>avant le 7/01/2022</i>)	L'équipe de l'EF soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
5	Rapport final d'EF* + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF (<i>voir le modèle en Annexe H des TdR</i>)	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : (<i>avant le 21/01/2022</i>)	L'équipe de l'EF soumet les deux documents à l'unité mandatrice

*Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD².

² Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

8. DISPOSITIONS RELATIVES À L'EF

La responsabilité principale de gérer l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est *le bureau de pays du PNUD en Algérie*.

L'unité mandatrice passera un contrat avec les évaluateurs et s'assurera que l'équipe de l'EF disposera en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'équipe de l'EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

9. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE L'EF

Une équipe composée de **deux évaluateurs indépendants** conduira l'EF – un chef d'équipe international (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions) et un expert national. Le chef d'équipe sera responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'EF. L'expert national sera chargé de travailler de manière coordonnée et complémentaire sur l'ensemble des aspects pris en charge par l'EF, selon son domaine de compétence.

Les évaluateurs ne peuvent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l'évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les évaluateurs seront sélectionnés de manière que l'équipe dispose des compétences maximales en sciences de l'environnement, axé sur la conservation du patrimoine écoculturel (patrimoines naturel et culturel).

Consultant national et international

Formation

- Diplôme de de graduation (ou plus) en sciences de l'environnement, axé sur la conservation du patrimoine naturel et/ou culturel ou tout autre domaine étroitement lié (15%);

Expérience

- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats (10%);
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ (5%);
- Compétences en gestion adaptative, telle qu'appliquée à la conservation de la biodiversité (10%);
- Expérience dans les projets d'évaluation notamment dans les projets FEM (10%);
- Expérience professionnelle dans la région saharienne (10%);
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents (10%);
- Compréhension avérée des questions liées au genre et la conservation de la biodiversité; expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre (5%);
- Excellente aptitude à la communication (5%);

- Compétences avérées en matière d'analyse et rédaction de divers documents/rapports
- (5%);
- Une expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera considérée comme un atout (5%).

Langue

- Maîtrise du français, de l'anglais et de l'arabe l'écrit et à l'oral (10%)

10. CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

L'équipe de l'EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

11. MODALITÉS DE PAIEMENT

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'EF et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF), et une fois soumise la piste d'audit de l'EF

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %³

³ L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe de l'EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'EF quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel :

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).
- La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque l'unité mandatrice et/ou le consultant déterminent qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'EF, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.

En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la production du livrable mais n'a pu en assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.

Proposition financière :

- Les propositions financières doivent être « tout compris » et indiquer une somme forfaitaire pour la durée totale du contrat. L'expression « tout compris » signifie l'inclusion de tous les frais (honoraires, frais de déplacement, indemnité de subsistance, etc.) ;
- Pour les frais de déplacement, le taux des indemnités journalières de subsistance des Nations Unies est (à remplir pour toutes les destinations de déplacement), ce qui donne une indication du coût de la vie dans les lieux d'affectation/de destination. *(Remarque : les personnes bénéficiant de ce contrat ne sont pas considérées comme des fonctionnaires des Nations Unies et à ce titre, ils n'ont pas droit aux indemnités journalières de subsistance. Toutes les indemnités de subsistance nécessaires à l'exécution des obligations découlant des TdR doivent être incorporées dans la proposition financière, sous forme d'indemnités journalières ou de somme forfaitaire.)*
- La somme forfaitaire est fixée indépendamment des changements pouvant intervenir dans les frais encourus.

12. PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES⁴

(Ajuster cette section si une liste approuvée est utilisée)

Présentation recommandée de la proposition :

- a) **Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** à l'aide du [modèle](#)⁵ fourni par le PNUD ;
- b) **CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#))⁶ ;

https://popp.undp.org/layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

⁴ Le recrutement des évaluateurs doit se faire conformément aux directives relatives au recrutement des consultants dans le POPP <https://popp.undp.org/SitePages/POPPRoot.aspx>

⁵

<https://intranet.undp.org/unit/bom/pso/Support%20documents%20on%20IC%20Guidelines/Template%20for%20Confirmation%20of%20Interest%20and%20Submission%20of%20Financial%20Proposal.docx>

⁶ http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/Careers/P11_Personal_history_form.doc

- c) **Brève description de l'approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page max)
- d) **Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d'avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l'aide du modèle joint au [modèle de Lettre de confirmation d'intérêt](#). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Critères d'évaluation de la proposition : seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

	Critère	Note
1	Qualification académique	15
2	-Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents au projet..... (10 points) -Expérience professionnelle en évaluation, de préférence en lien avec les évaluations notamment dans les projets FEM.... (10 points) - Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ et méthodologie d'évaluation de la gestion axée sur les résultats (15 points);	35
2 bis	-Expérience professionnelle dans les régions saharienne (5 points) -Compréhension avérée des questions liées au genre et à l'environnement et/ou expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre est souhaitée(5 points);	10
3	-Capacités avérées en analyse et rédaction de divers documents/rapports(5 points); -Capacités en communication et travail d'équipe (5 points) ;	10
4	Maîtrise de la langue française et langue anglaise et la langue arabe (5 points);	5
5	Note méthodologique(10 points);	10
	Total	70

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante UNIQUEMENT : email procurement.project.dz@undp.org d'ici au **19 septembre 2021**. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

13. ANNEXES DES TDR

- Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats
- Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF
- Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF
- Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation
- Annexe E des TdR : Code de conduite du GNUE applicable aux évaluateurs
- Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF
- Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF
- Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF
- Annexe I des TdR : Acronymes utilisés dans le texte

Annexe A des TdR : Cadre logique du projet/de résultats

Logique verticale	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible à la fin du projet
<p>Objectif du projet : Le système de gestion des parcs culturels en Algérie vise à garantir la conservation de la biodiversité d'importance mondiale, et l'utilisation durable des services écosystémiques.</p>	<p>1) <u>Durabilité écologique.</u> Elaboration, adoption et mise en œuvre du plan général d'aménagement des parcs culturels selon le principe d'indissociabilité du patrimoine éco-culturel [y compris la biodiversité et les services écosystémiques d'importance mondiale].^{7,8}</p>	<p>Un premier Plan d'Action pour la Biodiversité a été élaboré pour les PCs du Tassili n'Ajjer et de l'Ahaggar.</p> <p>Le principe d'indissociabilité est inscrit au niveau de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.</p>	<p>Les décrets d'application de la loi 98-04 déterminent les procédures d'instruction des Plans Généraux d'Aménagement (PGA) des PCs Algériens.</p> <p>Des instruments conformes sont développés pour les PCs du Tassili n'Ajjer et de l'Ahaggar.</p>
	<p>2) <u>Durabilité institutionnelle.</u> Une structure dédiée, chargée de la gestion du système national de parcs culturels Algériens, est établie.⁹</p>	<p>Les Parcs Culturels Algériens sont actuellement gérés individuellement per les Offices de chaque PC.</p>	<p>Structure de gestion des PCs Algériens instituée et dotée du personnel permanent et des ressources techniques et financières adéquates pour accomplir ses missions.</p>
	<p>3) <u>Durabilité socioculturelle.</u> Patrimonialisation des cycles de savoir, notamment en matière de connaissances écologiques</p>	<p>Les connaissances et les savoirs écologiques traditionnels au niveau des PCs Algériens sont peu codifiés et capitalisés.</p>	<p>Les outils parascolaires adoptés dans les wilayas concernées, intègrent les connaissances traditionnelles, notamment en matière de savoirs écologiques.</p>

⁷ La catégorie des parcs culturels Algériens, comme défini par la loi 98-04, se base sur le concept d'indissociabilité entre nature et culture et couvre par définition l'ensemble de la biodiversité et des services écosystémiques, y compris les éléments considérés d'importance mondiale.

⁸Voiraussi :Progress report on the joint programme of work on the links between biological and cultural diversity. Secretariat of the CBD/ UNESCO. Montreal, 16-20 Jun 2014, <http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-12/other/cop-12-wgri-05-inf-14-en.pdf>.

⁹ Définition du Parc Culturel : Le parc culturel est le résultat d'un processus d'humanisation de l'espace. Il est une œuvre collective en continuelle recomposition, un produit historique des interrelations entre les populations, leurs activités, leurs représentations mentales et l'environnement qu'ils partagent. C'est un système dynamique d'intégration des caractères naturels dans une signification culturelle totale (Mr. M.Betrouni, Ministère de la Culture, Algérie).

Logique verticale	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible à la fin du projet
	traditionnelles dans les PCs.		
Résultat 1 : Le système national élargi des parcs culturels assure la gestion des écosystèmes et des ressources de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace.	4) Notation de l'outil d'évaluation du PNUD/FEM des capacités du système national des parcs culturels.	<u>Politique</u> Systémique : 67 % Institutionnelle : 67 % <u>Mise en œuvre</u> Systémique : 33 % Institutionnelle : 44 % Individuelle : 33 % <u>Participation & consensus</u> Systémique : 50 % Institutionnelle : 50 % Individuelle : 33 % <u>Exploitation des infos & connaissances</u> Systémique : 50 % Institutionnelle : 50 % Individuelle : 33 % <u>Suivi</u> Systémique : 50 % Institutionnel : 33 % Individuel : 33 % MOYENNE 44%	<u>Politique</u> Systémique : 100 % Institutionnelle : 100 % <u>Mise en œuvre</u> Systémique : 67 % Institutionnelle : 59 % Individuelle : 67 % <u>Participation & consensus</u> Systémique : 83 % Institutionnelle : 33 % Individuelle : 67 % <u>Exploitation des infos & connaissances</u> Systémique : 100 % Institutionnelle : 67 % Individuelle : 67 % <u>Suivi</u> Systémique : 67 % Institutionnel : 33 % Individuel : 67 % MOYENNE 66%
	5) Notation de l'outil d'évaluation PNUD/FEM de la durabilité financière du réseau de parcs culturels.	<u>Composante 1</u> : Cadres juridique, réglementaire et institutionnel : 51,2 % <u>Composante 2</u> Planification des activités et outils de gestion économique : 49,2 % <u>Composante 3</u> : Outils pour la production de recettes : 8,8 % Résultat total : 40,6 %	<u>Composante 1</u> : 67 % <u>Composante 2</u> : 77,6 % <u>Composante 3</u> : 40,3 % Résultat total : 65,9 %
Résultat 2 : L'appui du public aux parcs culturels élargit la base des parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation des parcs culturels.	6) Niveau de diffusion de la notion des parcs culturels auprès du public cible, mesuré par un système de sondages périodiques.	À définir en s'appuyant sur des enquêtes/ sondages initiales en termes d'items traitant le thème des PCs en Algérie : - N. d'articles dans la presse nationale (publique et privé). - N. d'émissions par les radios locales. - N. de manifestations culturelles et scientifiques. - N. de réseaux sociaux en ligne. - N. de visiteurs du site web PPCA.	<i>Augmentation d'un minimum de 10% par année, pour chaque catégorie d'outil IEC – pendant les années 2018 – 2020 (Total ~33%)</i> <i>[Cible définit suite à l'évaluation à mi-parcours]</i>
Résultat 3 : L'efficacité de la gestion est améliorée dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar	7) Notation de l'Instrument de Suivi de l'Efficacité de la Gestion (ISEG).	<u>Notations ISEG (METT):</u> Tassili N'Ajjer : 65 Ahaggar : 62	<u>Notations ISEG (METT)</u> Tassili N'Ajjer : 77 Ahaggar : 78

Logique verticale	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible à la fin du projet
Résultat 4 : La conservation des espèces phares est améliorée dans la région du Tassili N'Ajjer/ Ahaggar.	8) Répartition de la population des guépards et densité des principales espèces de proies.	Données de la première phase sur la présence et la densité des espèces phares (guépard, gazelles, mouflon) vérifiées et actualisées.	La répartition et la densité des espèces phares se maintient ou augmente au niveau des sites prioritaires.
Résultat 5 : Les menaces et la dégradation des sites prioritaires de conservation de la biodiversité et des sites Ramsaront réduites dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar	9) Fréquence de braconnage dans les sites prioritaires (N. d'individus objet de constat).	Les données obtenues lors de la phase 1 du projet Tassili N'Ajjer/ Ahaggar vérifiées et actualisées.	Le nombre de constats diminue de 50 %.
	10) Densité du couvert ligneux dans les sites prioritaires (N. d'arbres / hectare).	La densité du couvert ligneux et son évolution pour la période 2000-2014, mesuré avec le concours de la télédétection.	La densité du couvert ligneux se maintient ou augmente au niveau des sites prioritaires.
	11) Qualité de l'eau des sites Ramsar.	Valeurs de référence pour les polluants à établir par des analyses de laboratoire.	Valeurs quantitatives à établir pour principaux paramètres suite aux analyses initiales.
Résultat 6 : Participation active des populations locales, par des accords de gestion collaborative, réduit les pressions exercées sur les fonctions de l'écosystème dans les parcs culturels du Tassili N'Ajjer et de l'Ahaggar.	12) Nombre d'accords de Gestion Collaborative (GC) conclut, couvrant les sites prioritaires des PCs[Taessa 494 km ² , Tefedest 6.085 km ² , Imidir 11.160 km ² , Serkout – Anhef, 19,600 km ² , Tihodaine 1.404 km ² -Meddak 2.445 km ²].	La préparation d'accords de GC a été initiée pour 5 sites prioritaires pendant la première phase du projet.	Des accords de GC sont conclus et mis en œuvre couvrant au moins 6 sites prioritaires.
	13) Le nombre de propositions avancées par des femmes qui figurent dans les accords de gestion collaborative.	Les valeurs de référence obtenues lors de la phase 1 du projet Tassili n'Ajjer/ Ahaggar doivent être vérifiées.	Le nombre des propositions intégrées dans les accords de gestion, émanant des femmes, double.
	14) Codification et capitalisation des savoirs écologiques traditionnels en	Les savoirs écologiques traditionnels en matière d'adaptation aux changements climatiques ne sont pas codifiés. [p.ex. mobilité des troupeaux, gestion des	

Logique verticale	Indicateur	Valeur de référence	Valeur cible à la fin du projet																								
	matière d'adaptation aux changements climatiques.	pâturages. gestion de l'eau, plantes médicinales].	changements climatiques sont codifiés et capitalisés dans le cadre des accords de GC conclus.																								
Résultat 7 : La mise en œuvre de stratégies alternatives visant à protéger les systèmes de subsistance durable contribue à réduire les pressions exercées sur les services écosystémiques productifs et à améliorer la situation socio-économique sur les sites prioritaires des deux parcs culturels	15) Cofinancements mobilisés pour la mise en œuvre des actions d'écodéveloppement et de lutte contre la dégradation des terres.	Fonds alloués (à actualiser): <table border="1"> <thead> <tr> <th>TYPE D'ACTION</th> <th>Budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Hydraulique pastorale</i></td> <td>2.918.611</td> </tr> <tr> <td><i>Valorisation produits animaux</i></td> <td>900.000</td> </tr> <tr> <td><i>Plantes médicinales et fourragères</i></td> <td>1.111.111</td> </tr> <tr> <td><i>Electrification solaire</i></td> <td>2.605.000</td> </tr> <tr> <td><i>Reboisement</i></td> <td>883.333</td> </tr> <tr> <td><i>Pépinières et réserves de graines</i></td> <td>458.333</td> </tr> <tr> <td><i>Artisanat féminin</i></td> <td>800.903</td> </tr> <tr> <td><i>Autres actions éligibles à identifier</i></td> <td>1.506.944</td> </tr> <tr> <td><i>Tourisme Durable</i></td> <td>1.914.236</td> </tr> <tr> <td><i>Education Environnementale</i></td> <td>770.819</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>13.869.292</td> </tr> </tbody> </table>	TYPE D'ACTION	Budget	<i>Hydraulique pastorale</i>	2.918.611	<i>Valorisation produits animaux</i>	900.000	<i>Plantes médicinales et fourragères</i>	1.111.111	<i>Electrification solaire</i>	2.605.000	<i>Reboisement</i>	883.333	<i>Pépinières et réserves de graines</i>	458.333	<i>Artisanat féminin</i>	800.903	<i>Autres actions éligibles à identifier</i>	1.506.944	<i>Tourisme Durable</i>	1.914.236	<i>Education Environnementale</i>	770.819	TOTAL	13.869.292	Les fonds alloués sont effectivement mobilisés pour la mise en œuvre des actions éligibles.
	TYPE D'ACTION	Budget																									
<i>Hydraulique pastorale</i>	2.918.611																										
<i>Valorisation produits animaux</i>	900.000																										
<i>Plantes médicinales et fourragères</i>	1.111.111																										
<i>Electrification solaire</i>	2.605.000																										
<i>Reboisement</i>	883.333																										
<i>Pépinières et réserves de graines</i>	458.333																										
<i>Artisanat féminin</i>	800.903																										
<i>Autres actions éligibles à identifier</i>	1.506.944																										
<i>Tourisme Durable</i>	1.914.236																										
<i>Education Environnementale</i>	770.819																										
TOTAL	13.869.292																										
	16) Pourcentage des agences touristiques qui adoptent la charte du tourisme durable élaborée dans la région du Tassili N'Ajjer/ Ahaggar.	Charte du tourisme durable élaborée lors de la première phase du projet Tassili N'Ajjer/ Ahaggar.	Au moins 50 % des agences touristiques agréées adoptent et mettent en œuvre la charte de tourisme durable.																								

Annexe B des TdR : Dossier d'informations sur le projet, soumis à l'examen de l'équipe de l'EF

#	Éléments (privilégier les versions électroniques lorsqu'elles existent)
1	Formulaire d'identification de projet (FIP)
2	Plan de lancement du PNUD
3	Document de projet final PNUD-FEM, avec toutes les annexes
4	Demande d'approbation du directeur
5	Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD (PDRES) et plans de gestion connexes (le cas échéant)
6	Rapport de l'atelier initial
7	Rapport d'évaluation à mi-parcours et réponse de la direction aux recommandations
8	Tous les rapports sur la mise en œuvre des projets (RMP)
9	Rapports d'avancement (trimestriels, semestriels ou annuels, avec les plans de travail et les rapports financiers associés)
10	Rapports de mission de contrôle
11	Procès-verbaux des réunions du comité directeur du projet et d'autres réunions (par ex. réunions du Comité d'examen des projets)
12	Outils de suivi du FEM (de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet)
13	Indicateurs de base FEM/FPMA/FSCC (à partir du FIP, de l'approbation du directeur, à mi-parcours et durant la phase finale du projet) ; seulement pour les projets FEM-6 et FEM-7
14	Données financières, y compris les dépenses réelles par résultat et les coûts de gestion, y compris la documentation de toute révision budgétaire majeure
15	Données sur le cofinancement avec les contributions prévues et réelles, ventilées par type de cofinancement, par source et selon que la contribution est considérée comme un investissement mobilisé ou des dépenses de fonctionnement
16	Rapports d'audit
17	Versions électroniques des produits du projet (brochures, manuels, rapports techniques, articles, etc.)
18	Exemples de supports de communication relatifs au projet
19	Liste récapitulative des réunions formelles, ateliers, etc. organisés, avec la date, le lieu, le sujet et le nombre de participants
20	Toute donnée de suivi socioéconomique pertinente, comme les revenus / les niveaux d'emploi moyens des parties prenantes dans la zone cible, l'évolution des revenus liés aux activités du projet
21	Liste de contrats et d'achats d'articles de plus de 5 000 dollars (organisations ou entreprises ayant conclu un contrat pour les produits du projet, sauf en cas d'information confidentielle)
22	Liste de projets/initiatives contribuant aux objectifs du projet approuvés/lancés après l'approbation du projet par le FEM (c'est-à-dire tout résultat à effet de levier ou de catalyseur)

23	Données sur l'activité pertinente du site Internet du projet – par exemple, le nombre de visiteurs uniques par mois, le nombre de pages consultées, etc. sur la période concernée (si elles sont disponibles)
24	Document de programme pays du PNUD (DPP)
25	Liste/carte des sites du projet, en précisant ceux pour lesquels des visites sont proposées
26	Liste et coordonnées du personnel du projet, des principales parties prenantes, notamment des membres du conseil du projet, le CTR, les membres de l'équipe projet et les autres partenaires à consulter
27	Éléments livrables du projet qui fournissent des preuves documentaires de la progression vers la réalisation du projet
	<i>Documents supplémentaires, selon les besoins</i>

Annexe C des TdR : Contenu du rapport d'EF

i.	Page de titre
	<ul style="list-style-type: none"> • Titre du projet appuyé par le PNUD et financé par le FEM
	<ul style="list-style-type: none"> • N° projet SIGP PNUD et n° projet FEM
	<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier de l'EF et date du rapport final d'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • Région et pays concernés par le projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine focal/Programme stratégique du FEM
	<ul style="list-style-type: none"> • Agence d'exécution, partenaire de mise en œuvre et autres partenaires du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Membres de l'équipe de l'EF
ii.	Remerciements
iii.	Table des matières
iv.	Acronymes et abréviations
1.	Résumé analytique (3-4 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau d'informations sur le projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Description du projet (brève)
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau de notations d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé concis des constatations, des conclusions et des enseignements tirés
	<ul style="list-style-type: none"> • Tableau récapitulatif des recommandations
2.	Introduction (2-3 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Finalité et objectif de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> • Portée
	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie
	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte et analyse des données
	<ul style="list-style-type: none"> • Déontologie
	<ul style="list-style-type: none"> • Limites de l'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> • Structure du rapport de l'EF
3.	Description du projet (3-5 pages)
	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage et durée du projet, y compris les étapes
	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte de développement : facteurs environnementaux, socioéconomiques, institutionnels et politiques pertinents pour l'objectif et la portée du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème que le projet cherche à régler : menaces et obstacles
	<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs immédiats et de développement du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats attendus
	<ul style="list-style-type: none"> • Principales parties prenantes : liste récapitulative
	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie du changement
4.	Constatations
4.1	Conception/élaboration du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
	<ul style="list-style-type: none"> • Hypothèses et risques
	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
	<ul style="list-style-type: none"> • Participation prévue des parties prenantes
	<ul style="list-style-type: none"> • Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur

4.2	Mise en œuvre du projet
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
	<ul style="list-style-type: none"> Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
	<ul style="list-style-type: none"> Financement et cofinancement du projet
	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale (*)
	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre/contrôle par le PNUD (*) et exécution par le partenaire de mise en œuvre (*), mise en œuvre/exécution globale du projet (*), coordination et problèmes opérationnels
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales (mesures de protection)
4.3	Résultats et impacts du projet
	Progression vers les objectifs et les résultats attendus
	Pertinence (*)
	Efficacité (*)
	Efficiences (*)
	Réalisation globale (*)
	Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)
	Appropriation par les pays
	Égalité des sexes et autonomisation des femmes
	Questions transversales
	Additionnalité du FEM
	Effet de catalyseur/de réplication
	Progrès vers l'impact
5.	Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés
	<ul style="list-style-type: none"> Principales constatations
	<ul style="list-style-type: none"> Conclusions
	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations
	<ul style="list-style-type: none"> Enseignements tirés
6	Annexes
	<ul style="list-style-type: none"> TdR de l'EF (sans les annexes aux TdR)
	<ul style="list-style-type: none"> Itinéraire de la mission d'EF, y compris le résumé des visites sur le terrain
	<ul style="list-style-type: none"> Liste des personnes interrogées
	<ul style="list-style-type: none"> Liste des documents examinés
	<ul style="list-style-type: none"> Matrice des questions d'évaluation (critères d'évaluation avec les questions clés, les indicateurs, les sources de données et la méthodologie)
	<ul style="list-style-type: none"> Questionnaires utilisés et résumés des réponses
	<ul style="list-style-type: none"> Tableaux de cofinancement (si non inclus dans le corps du rapport)
	<ul style="list-style-type: none"> Échelles de notation de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire signé d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire signé du code de conduite du GNUE
	<ul style="list-style-type: none"> Formulaire signé d'approbation du rapport d'EF
	<ul style="list-style-type: none"> À joindre séparément : Piste d'audit de l'EF
	<ul style="list-style-type: none"> À joindre séparément : indicateurs de base ou outils de suivi FEM/FPMA/FSCC pertinents

Annexe D des TdR : Modèle de matrice de critères d'évaluation

Questions des critères d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
<i>(insérer des questions d'évaluation)</i>	<i>(par ex. les liens existants, le niveau de cohérence entre la conception du projet et l'approche adoptée pour sa mise en œuvre, les activités spécifiques menées, la qualité des stratégies d'atténuation des risques, etc.)</i>	<i>(par ex. documentation du projet, politiques ou stratégies nationales, sites Internet, équipe du projet, partenaires du projet, données collectées tout au long de la mission d'EF, etc.)</i>	<i>(par ex. analyse de documents, analyse de données, entretiens avec l'équipe projet, entretiens avec les parties prenantes, etc.)</i>
Efficacité : dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Efficience : le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
Durabilité : dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, sociopolitiques et/ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
Égalité des genres et autonomisation des femmes : comment le projet a-t-il contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?			
Impact : existe-t-il des indications que le projet a contribué à (ou permis de) progresser vers une réduction des pressions exercées sur l'environnement et/ou une amélioration de l'état écologique ?			
<i>(Agrandir le tableau pour inclure des questions relatives à tous les critères évalués : suivi et évaluation, mise en œuvre/contrôle par le PNUD, exécution par le partenaire de mise en œuvre, sujets transversaux, etc.)</i>			

Annexe E des TdR : Code de conduite du UNEG applicable aux évaluateurs

L'indépendance concerne la capacité à évaluer sans subir d'influence indue ni de pression d'une quelconque partie (y compris le groupe chargé du recrutement) et à garantir aux évaluateurs le libre accès aux renseignements sur l'objet de l'évaluation. L'indépendance assure une légitimité et une perspective objective aux évaluations. Une évaluation indépendante réduit le risque de conflits d'intérêts qui pourraient survenir avec les notes attribuées par les personnes impliquées dans la gestion du projet évalué. L'indépendance est l'un des dix principes généraux de l'évaluation (avec les principes, objectifs et cibles).

Les évaluateurs/consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à ne pas s'engager. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.
8. Doivent veiller à ce que l'indépendance de jugement soit maintenue et que les conclusions et recommandations de l'évaluation soient présentées de manière indépendante.
9. Doivent confirmer qu'ils n'ont pas participé à la conception et à l'exécution du projet évalué, ni à aucune activité de conseil le concernant, et qu'ils n'ont pas effectué l'évaluation à mi-parcours du projet.

Formulaire d'accord avec le Consultant chargé de l'évaluation

Accord pour le respect du Code de conduite du système des Nations Unies en matière d'évaluation :

Nom de l'évaluateur : _____

Nom de l'Organisation de conseils (le cas échéant) : _____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des Nations Unies en matière d'évaluation et je m'engage à le respecter.

Signé à _____ (Lieu) le _____ (Date)

Signature : _____

Annexe F des TdR : Échelles de notation de l'EF

Notations pour les résultats, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle, l'exécution, la pertinence	Notations pour la durabilité :
<p>6 = Très satisfaisant (TS) : dépasse les attentes et/ou aucune lacune</p> <p>5 = Satisfaisant (S) : répond aux attentes et/ou aucune lacune ou lacunes mineures</p> <p>4 = Moyennement satisfaisant (MS) : répond plus ou moins aux attentes et/ou lacunes mineures</p> <p>3 = Moyennement insatisfaisant (MI) : un peu en dessous des attentes et/ou lacunes importantes</p> <p>2 = Insatisfaisant (I) : très en dessous des attentes et/ou lacunes majeures</p> <p>1 = Très insatisfaisant (TI) : graves lacunes</p> <p>Évaluation impossible (EI) : les informations disponibles ne permettent pas de procéder à l'évaluation</p>	<p>4 = Probable (P) : risques négligeables pour la durabilité</p> <p>3 = Moyennement probable (MP) : risques modérés pour la durabilité</p> <p>2 = Moyennement improbable (MI) : risques importants pour la durabilité</p> <p>1 = Improbable (I) : risques élevés pour la durabilité</p> <p>Évaluation impossible (EI) : l'incidence attendue et l'ampleur des risques pour la durabilité n'ont pas pu être évaluées</p>

Annexe G des TdR : Formulaire d'approbation du rapport d'EF

Rapport d'évaluation finale de *(titre du projet et numéro SIGP du PNUD)*, **examiné et autorisé par :**

Unité mandatrice (Point focal S&E)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Conseiller technique régional (Nature, climat et énergie)

Nom : _____

Signature : _____ Date : _____

Annexe H des TdR : Piste d'audit de l'EF

Institution/ Organisation	#	Numéro du paragraphe / Emplacement du commentaire	Commentaire / Retour sur le projet de rapport d'EF	Réponse de l'équipe de l'EF et mesures prises

Annexe I des TdR : Acronymes utilisés dans le texte

APC	Assemblée populaire communale
APW	Assemblée populaire de wilaya
APR	Annual Project Report
BP	Bureau Pays (PNUD)
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CP	Comité de Pilotage
DCE	Direction de la coopération et des échanges
DCRPC	Direction de la conservation et de la restauration du patrimoine culturel
DEPDI	Direction des études prospectives, de la documentation et de l'informatique
DAM	Direction de l'administration et des moyens
DPLBCVPC culturel	Direction de la protection légale des biens culturels et de la valorisation du patrimoine
DNP	Direction National du Projet (MCA)
EF	Evaluation Finale
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FPMA	Fond des Pays les Moins Avancés
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
GA	Gouvernement Algérien
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MCA	Ministère de la Culture et des Arts
MFEP	Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels
MTR	Mid Term Review (<i>évaluation à mi-parcours</i>)
ODD	Objectifs de développement durable
PC	Parc Culturel
PDRES	Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux
PIR	Project Implémentation Report
PIMS	Project Information Management System.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD BP	PNUD Bureau Pays
PPCA	Projet Parcs Culturels Algériens
RMP	Risk Mitigation Plan
S&E	Suivi & Evaluation
SG	Secrétaire Général
SGG	Secrétariat Général du Gouvernement
TdR	Termes de référence
UGC	Unité de Gestion Centrale
UGL	Unité de Gestion Locale
UNESCO	United Nations Education Scientific and Cultural Organization